

La Lettre de la RMF UE



Edition spéciale

Agence européenne de défense



En cette période d'interrogations sur l'évolution de notre Europe face à une crise financière sans précédent et une diminution, voire parfois un abandon de l'esprit de défense chez certains de nos partenaires, il m'a semblé important de vous offrir un point de situation sur le développement capacitaire au niveau européen.

En effet, si l'ambiance peut paraître morose, les efforts entrepris par l'Agence européenne de défense, pour rapprocher les outils de défense nationaux et combler les lacunes capacitaires identifiées lors des dernières opérations, méritent qu'on lui consacre une lettre spéciale. Ces efforts se sont concrétisés par des initiatives, onze au total dont la plus emblématique

concerne le ravitaillement en vol, qui ont été validées par les ministres de la défense au comité directeur de l'AED du 22 mars dernier.

Elles vont permettre aux représentants de l'UE, le Président H. Van Rompuy et la Haute Représentante, Madame C. Ashton, de s'exprimer au sommet de l'OTAN à Chicago, les 20 et 21 mai, sur les engagements pris par les Européens pour mieux assumer leurs responsabilités de défense et de réponse aux crises : c'est la démonstration de solidarité qu'attendent nos alliés transatlantiques et la condition d'une cohésion durable de notre Alliance.

Nos décideurs politiques en avaient saisi tous les enjeux dès 2008 et avaient confié à l'Agence européenne de défense la tâche de porter l'initiative européenne sur la mutualisation et le partage capacitaire. Le défi est immense et il ne fallait pas moins d'une édition complète de la lettre de la RMFUE pour en décrire les principaux contours. L'entretien que nous a accordé la directrice de l'Agence, Madame Claude-France Arnould, est révélateur de l'ampleur de sa mission, mais également du potentiel encore trop méconnu que l'Agence met à la disposition des Etats membres. Surtout, elle vous permettra de prendre conscience que cette dynamique de mutualisation et de partage est la solution de long terme, de façon inéluctable.



Vice-amiral d'escadre Xavier Païtard
Représentant militaire de la France auprès de l'UE et de l'OTAN

Brèves

- Lors du comité militaire réunissant les 27 CEMAs de l'UE le 24 avril, ceux-ci ont réaffirmé leur engagement à soutenir les efforts de l'AED dans le cadre de l'initiative "[pooling and sharing](#)". La formation et l'entraînement, le ravitaillement en vol, la navigabilité, Ciel unique ont, entre autres, été cités.
- Le 18 avril dernier, les ministres de la défense du Benelux ont signé une déclaration de coopération dans le domaine de la défense : elle prévoit des niveaux de mutualisation et de partage capacitaire pouvant aller jusqu'à une intégration très avancée, comme la police du ciel. Il s'agit d'un parfait exemple d'une approche régionalisée du partage capacitaire.
- Mercredi 2 mai, 06h15, le site de *Green Village* à Kaboul qui abrite entre autres la mission EUPOL, fait l'objet d'une attaque terroriste. Quelques heures plus tard, les spécialistes du [laboratoire C-IED](#) sont sur place pour effectuer les relevés d'analyse. Le laboratoire est une initiative "[pooling and sharing](#)" développée par l'AED à laquelle participent neuf Etats membres.



Actualités

Ravitaillement en vol : Une lacune majeure, un projet phare



Toutes les démarches menées durant les 10 dernières années pour combler la lacune capacitaire des Européens dans le domaine du ravitaillement en vol ont échoué. Ainsi, lors de l'opération Protecteur Unifié en Libye, 80% des missions de ravitaillement en vol ont été effectuées par l'US Air Force, faute de capacités européennes suffisantes.

C'est donc au travers de l'initiative "[pooling and sharing](#)" que l'AED s'est saisi à nouveau de ce sujet, forte cette fois, de l'appui des Etats membres et en particulier de la France.

Lors du comité directeur de l'agence, le 22 mars, les Etats membres qui le composent, ont adopté une déclaration politique en vue de renforcer les capacités européennes de [ravitaillement en vol](#). Cette initiative sera orientée selon deux grands axes. Tout d'abord, créer de nouvelles capacités par l'acquisition d'appareils en cherchant à

rationaliser les coûts d'achat mais aussi d'utilisation, grâce au partage des infrastructures, de la maintenance, du soutien logistique et de l'entraînement. Enfin, mieux coordonner l'emploi des moyens existants et préparer celui des moyens futurs.

Le 18 avril, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas ont réitéré leur engagement en faveur de cette initiative et ont annoncé qu'ils piloteraient ensemble les travaux du projet dans le cadre de l'AED.

Lors du [sommet de l'OTAN à Chicago](#), les Européens, par la voix de l'AED, sont particulièrement attendus sur ce sujet mais, tout comme de nombreux programmes d'équipements militaires, l'action se mesure sur le long terme et la tenacité des Etats membres à maintenir leurs objectifs. Chicago n'est déjà plus qu'une étape dans un processus qui reste complexe.



Focus

« Pooling & Sharing » : le rôle moteur de l'AED

L'initiative "[pooling and sharing](#)" de l'UE est issue du processus lancé à Gand en septembre 2010, par les ministres de la défense de l'UE alors que la prise de conscience des difficultés budgétaires à venir était de plus en plus évidente. Depuis lors, cette initiative est devenue une ligne de conduite politique, placée sur tous les agendas ministériels et reprise par l'OTAN au travers de la "*smart defense*".

Seule l'impulsion des Etats membres peut permettre aux projets d'être lancés et l'AED, s'appuyant sur ses expertises juridique, financière et technique, peut jouer son rôle de conseiller dans le montage des diverses coopérations. L'Agence propose également des approches innovantes aux Etats membres, comme la mise en place d'une bourse de ventes des surplus capacitaires ou bien le réinvestissement dans la [Recherche et technologie \(R&T\)](#) des économies engendrées par la coopération.

Forte des contacts noués avec les Etats membres et de l'excellente relation entretenue avec le Comité militaire et l'Etat-major de l'Union européenne, l'AED a identifié des domaines propices au partage et à la mutualisation, sur la base des indications données par les Chefs d'état-major des armées (CEMAs). En novembre 2011, 11 chantiers de "[pooling and sharing](#)" prioritaires ont été retenus par les ministres de la défense. Six mois après, les progrès enregistrés par l'Agence concernent en premier lieu le projet phare de ravitaillement en vol mais aussi le soutien médical, la formation, et enfin la surveillance maritime. Plusieurs pays se sont proposés d'être nation "*leader*", comme l'Italie ([soutien médical](#)), la Finlande ([surveillance maritime](#)), l'Irlande (entraînement naval), la France ([formation des pilotes de transport](#)) ou l'Espagne ([C-IED](#)).

En revanche, les progrès sont plus limités en matière de [munitions de précision](#), de [satellites de communication militaire](#) ou de [renseignement – surveillance – reconnaissance \(ISR\)](#), alors même qu'il s'agit de domaines capacitaires particulièrement structurant pour la conduite de nos opérations militaires et pour nos filières technologiques.

Parallèlement, la qualité des liens tissés entre l'Agence européenne de défense (AED) et le Commandement alliés Transformation (ACT), chargées l'une et l'autre de porter ces projets respectivement à l'UE et à l'OTAN, permet de trouver un sens aux mots « ambition » et « reponsabilités » européennes.



Avenir

« Task Force défense » et Agence européenne de défense la dynamique communautaire au service de la défense

Créée en novembre 2011, à l'initiative du commissaire européen Michel Barnier, la « [Task Force défense](#) » regroupe tous les services et directions de la Commission européenne en rapport avec des sujets de défense. Il s'agit de la prise en compte d'un besoin nouveau par la Commission alors que jusque là les sujets de défense relevaient quasi-exclusivement du domaine inter-gouvernemental. L'AED, en tant qu'agence du Conseil, est particulièrement légitime pour être l'interface entre les Etats membres, relayant leurs attentes et leurs préoccupations, et la Commission européenne avec laquelle elle travaille déjà étroitement, en particulier la Direction générale Marché (DG Marché), mais aussi l'ensemble des directions générales dont les activités sont en lien avec la défense et la Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) : DG Entreprise, DG Transport et DG Société de l'information et médias.

Au-delà de la « [task force](#) », la dynamique communautaire peut également être une opportunité pour la défense. En effet, la recherche de synergies, y compris en matière de financement, s'applique à des domaines variés tels que la recherche et la technologie, la mise en oeuvre du [Ciel unique européen](#) ou les fonds structurels européens. Le secteur de la défense contribue de façon majeure à la croissance, à l'emploi (environ 700 000 emplois directs) et à l'innovation. C'est aussi le rôle de l'AED que de valoriser cet apport pour qu'il soit pris en compte à sa juste valeur dans les différentes politiques européennes.

La dynamique communautaire impose, toutefois, de repenser le rôle des Etats membres et de l'AED sur les questions liées au marché et à l'industrie de défense, notamment la fin du principe dérogatoire aux règles de la concurrence en matière de passation de marchés publics pour les équipements de défense. La réponse à ces questions est de la première importance pour les Etats membres qui disposent d'une véritable industrie de défense, comme la France.



Madame Claude-France Arnould
Directrice de l'Agence européenne de défense ([AED](#))



Claude-France Arnould est la Directrice exécutive de l'Agence depuis le 17 janvier 2011. Entre 2009 et 2010, elle était à la tête de la « Direction gestion des crises et planification » (CMPD) au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne. Auparavant, elle a été Directrice des Affaires Internationales et Stratégiques au Secrétariat général de la Défense Nationale (1998 – 2001) et Directrice pour les questions de défense au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne (2001 – 2009).

Ancienne élève de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Sèvres et de l'Ecole nationale d'administration (ENA), elle est titulaire d'une agrégation de lettres classiques, d'une licence d'art et d'archéologie et est également diplômée de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. Ministre plénipotentiaire depuis juin 2001, elle est Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

1/ Pour le grand public, et même au sein des communautés de défense, la mission voire l'existence de l'AED semblent parfois mal comprises ? Pouvez-vous nous préciser quels en sont les grands traits ? Quelle politique de communication doit être déployée pour promouvoir l'AED ?

L'Agence a été créée en 2004 avec une double mission : faciliter et organiser la coopération dans le développement des capacités de défense en Europe et servir d'interface entre les acteurs de la défense et les politiques européennes ayant un impact sur la défense.

Nous travaillons sur des capacités au cœur de la souveraineté des Etats membres. C'est pourquoi le comité directeur de l'[AED](#), qui est une Agence du Conseil de l'UE, est composé des 26 Ministres de la défense. C'est là que se discute leur coopération en matière de capacités. Nous leur apportons une capacité de proposition et d'expertise, une plateforme d'échanges, des solutions capacitaires innovantes, l'intégration de la dimension [Recherche et technologie \(R&T\)](#) et un dialogue privilégié avec l'industrie de défense en Europe. Nous travaillons donc en soutien de leurs décisions.

Nous ne sommes pas une agence d'acquisition¹, même si une telle évolution est juridiquement possible. Notre cœur de métier porte sur les stades amont des programmes (recherche et technologie, démonstrateurs, définition des besoins). Nous développons également nos activités dans les fonctions de soutien (formation, maintenance, qualification, externalisation).

Nous avons mis en place l'année passée une politique de communication avec la mise sur pied d'une unité dédiée, dirigée par Eric Platteau, l'édition d'un nouveau magazine « *European Defence Matters* » et de brochures spécifiques. Le résultat en est des échos positifs dans la presse suite à des interviews et briefings réguliers avec les médias. J'en appelle néanmoins aux Etats membres à également mettre en avant leur contribution européenne, leur projet européen afin d'expliquer la pertinence et les résultats concrets de la coopération en matière de défense. La voix de Bruxelles et celles des capitales doivent converger pour mieux informer et expliquer les enjeux de la défense au niveau européen.

2/ Quel bilan dressez-vous de votre première année à la tête de l'AED ?

J'ai pris mes fonctions en janvier 2011 à un moment-clé à la fois pour l'[AED](#) et pour le secteur de la Défense en général. Les Etats membres attendent davantage du travail de l'Agence et c'est évidemment très encourageant. L'Agence doit faire la preuve de sa valeur ajoutée, de son expertise et surtout de ses résultats. Et le faire savoir. Beaucoup de progrès ont été réalisés et je perçois une mobilisation croissante des ministères de la défense pour faire travailler l'[AED](#) et l'utiliser. L'Agence est maintenant perçue comme un outil flexible au service des Etats membres, comme le vecteur indispensable de la coopération pour la mutualisation et le partage des capacités, pour la R&T et pour promouvoir les intérêts des ministères de la défense au sein de l'UE. Le profil de l'[AED](#) évolue et – je l'espère – continuera à monter en puissance pour répondre aux défis de la coopération européenne en matière de défense.

3/ La stratégie et le positionnement de l'AED semblent avoir sensiblement évolué depuis sa création. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi et en quoi cela est indispensable ?

Née il y a moins de 10 ans, l'Agence est une structure encore jeune. Lors de sa création, les jalons ont été posés grâce à un apport d'études et de réflexions intenses pour structurer le travail sur les capacités dans une vision à long terme. Cette excellente base a permis de lancer des projets, afin de concrétiser les premières réflexions et de faire la preuve par la « pratique » de la valeur ajoutée d'une coopération européenne pragmatique, centrée sur des projets aussi concrets et nombreux que possibles.

J'ai pris mes fonctions au moment de l'[initiative de Gand](#) et du "[pooling and sharing](#)", avec pour objectif de démontrer la valeur ajoutée de la politique de coopération dans le domaine capacitaire. Mais le potentiel de l'Agence et de coopération en matière de défense est encore loin d'être pleinement exploité.

Il me semble que, collectivement, nous n'avons pas pris la mesure des conséquences de la crise budgétaire et de l'évolution des Etats-Unis, qui disent clairement aux Européens « soyez capable de faire des opérations, comme en Libye, de manière autonome ». La défense est face à un défi majeur. Et dans un tel contexte, l'Agence a pour mission d'informer des conséquences éventuelles de l'absence de coopération et de proposer des solutions permettant de maintenir un outil de défense performant. C'est certainement la crise et la démonstration des réponses que l'on peut y apporter ensemble qui conduiront les Etats membres à repenser l'Agence, notre positionnement, et notre capacité d'action – fortement limitée par le nombre de personnels ([120 personnes](#)) et notre [budget](#).

4/ Vous avez qualifié le 22 mars dernier "d'inquiétante" la forte baisse des investissements militaires en Recherche et développement. Pouvez-vous expliquer en quoi cette baisse représente un danger ?

Les investissements consacrés en Recherche et développement (R&D) permettent de financer les bureaux d'étude, le développement de technologies à forte valeur ajoutée et, ainsi les capacités dont nous aurons besoin demain. Couper dans la R&D aujourd'hui, c'est prendre le risque du déclassement stratégique et d'un point de non-retour.

Il est plus facile pour les Etats membres d'effectuer des ajustements budgétaires en coupant la R&D plutôt que réduire les livraisons d'équipements (qui entraînerait des indemnités) ou le personnel. Mais c'est une politique de court terme qui revient à démanteler notre capacité de défense.

J'ai en effet souhaité attirer l'attention des Ministres sur ce risque majeur ; je pense que nous devons le plus rapidement possible orienter nos efforts vers des démonstrateurs et j'espère avoir une discussion utile sur ce point avec les directeurs nationaux d'armement et les directeurs recherche et technologie.

5/ La préparation du prochain Sommet de l'OTAN à Chicago focalise l'attention et les énergies du moment. Quels sont les enjeux pour l'UE, la PSDC et l'AED ?

[Le sommet de l'OTAN](#) est une étape importante pour l'avenir des capacités militaires et de la base industrielle et technologique.

Pour les Américains d'abord : le sommet se déroule sur le sol américain, dans le fief du président candidat à sa succession. Il y aura donc une forte pression pour des résultats qui parlent à l'opinion publique américaine.

Pour les Européens ensuite : il s'agit de démontrer que les Européens sont capables de peser sur la scène internationale et d'être pourvoyeurs de sécurité. Et, en particulier, d'investir dans le développement de capacités critiques permettant de réduire notre dépendance opérationnelle à l'égard de Washington, comme les Américains eux-mêmes le demandent.

Pour l'industrie de défense européenne enfin, qui a manifesté à plusieurs reprises ses inquiétudes à l'égard de certains projets qui pourraient assécher le marché européen en captant les rares investissements européens au profit d'équipements américains.

Nous avons démontré, entre l'[AED](#) et [ACT](#), et notamment grâce à l'excellente coopération avec le [Général Abrial](#) et ses équipes que nous faisons le maximum pour assurer la complémentarité, en fonction des décisions politiques des Etats membres. Il s'agit en effet de capacités appartenant aux Etats, qu'ils utiliseront dans le cadre de l'UE, de l'OTAN, de l'ONU, en national ou en coalition. Ce qui importe, c'est de choisir le cadre qui, au cas par cas, sera le plus propice au développement d'une capacité, selon la synergie que l'on cherche : transatlantique dans un cas, civilo-militaire/double usage et Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) dans l'autre cas.

6/ Quels sont les défis et les grands chantiers de l'Agence après Chicago et à plus long terme ?

Le principal défi sera d'engager une dynamique de long terme du partage et de la mutualisation et, simultanément, d'aboutir rapidement sur les projets en cours. Ce qui veut dire : une approche plus systématique et programmatique du "[pooling and sharing](#)", une réflexion au sujet de la disponibilité des moyens partagés, plus de convergence des planifications de défense nationale, une impulsion politique durable. C'est ainsi que nous parviendrons à faire un saut qualitatif et quantitatif.

Il ne faut pas oublier non plus, même si le sujet n'est pas le plus spectaculaire, les bénéfices à tirer de la standardisation et de la reconnaissance mutuelle des processus de qualification et de certification, notamment quant à l'aéronavigabilité. Il faut faire converger ces activités avec celles de R&T pour maintenir et accroître notre pertinence technologique et industrielle européenne, par exemple sur les futurs systèmes aériens dont les drones, et pour couvrir les enjeux du ciel unique européen pour les militaires.

Le second défi sera la recherche de synergies avec la Commission européenne. Compte-tenu des conséquences – positives – de la défense sur la croissance, l'innovation, les emplois, nous devons aborder la défense aussi sous l'angle économique pour progressivement faire évoluer les mentalités et porter ces sujets au plus haut niveau de décision : c'est ainsi que nous pourrions tirer bénéfice de synergies, y compris en termes de financement. La crise devrait susciter un sursaut de volonté sur ces points. Et la fenêtre d'opportunité est intéressante – puisque nous entrons dans la négociation des prochaines perspectives financières.

L'AED assure la maturation des programmes d'armement qui peuvent être ensuite transférés à l'Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement ([OCCAR](#)) par les Etats membres, l'[OCCAR](#) en assure alors l'acquisition et le soutien. Un arrangement technique de coopération est en cours de finalisation. Il permettra à l'ensemble AED/[OCCAR](#) de donner toute sa cohérence à l'élaboration d'un programme d'armement.

